

Les campeurs libres de Saint-Pierre-Quiberon s'inquiètent de la remise en cause de la tolérance qui leur est accordée pour l'occupation de leurs terrains. François Destoc/Le Télégramme



SAINT-PIERRE-QUIBERON

# Les campeurs propriétaires de terrain sont inquiets

Les campeurs libres de Saint-Pierre-Quiberon ont lancé une pétition, inquiets de la modification du Plu qui pourrait leur retirer la possibilité d'installer leurs camping-cars et caravanes sur leurs terrains.

● Les membres de l'Association des campeurs libres et propriétaires de terrains de Saint-Pierre-Quiberon (ACLPT) sont inquiets et en colère. Ils viennent de lancer une pétition contre la remise en cause de la tolérance qui leur avait été accordée pour l'occupation de leurs terrains. Jean-Pierre Gélardin, le président, explique : « La municipalité de Saint-Pierre Quiberon vient de lan-

cer une modification de son Plu (plan local d'urbanisme). Cette modification a un impact important et direct pour les propriétaires de terrain qui viennent chaque été y installer une caravane ou un camping-car. En effet, depuis l'approbation du Plu en 2017, ils bénéficient d'une tolérance pour une occupation jusqu'au décès du propriétaire de la parcelle ».

### **Pas de solution de substitution**

Cette tolérance avait été approuvée par l'ensemble des services de l'État et permettait une extinction progressive du droit de camping sur des terrains privés. Elle permettait également de laisser le temps aux campeurs intéressés de trouver une solution durable à leur pratique. La municipalité précédente avait prévu de revendre des parcelles « sans maître » incorporées au patrimoine privé de la commune, offrant ainsi une solution de compensation. La nouvelle municipalité ne propose aucune disposition de substitution aux campeurs.

Avec cette pétition, l'association veut mobiliser contre ce qu'elle estime être : « une véritable spoliation des droits de la population permanente ». Le président ajoute « Cette pétition et les observations portées dans le registre de l'enquête publique ne sont pas une déclaration de guerre mais l'expression d'un sentiment très fort d'incompréhension et d'absence de dialogue constructif ».

### **Des précisions, vendredi**

Contacté, Gilles Madec, adjoint au maire chargé de l'urbanisme, précise : « L'enquête publique étant en cours, je n'ai pas le droit de m'exprimer sur ce sujet. J'apporterais toutes les informations et précisions nécessaires après la fin de cette procédure, donc à partir de vendredi (31 mars) ».

### **Pratique**

La pétition : <https://www.mesopinions.com/petition/social/stoppons-interdiction-camping-libre-saint-pierre/203951>